

2018

LOGEMENTS TRANSITOIRES DU VAL DE LORRAINE

Rémi BERNARD
Directeur

Estelle KREISCHER
Chef de service

Rue des 4 éléments
Bâtiment Delta Services
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :
valdelorraine@asso-ars.org



MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social

ÉTAT Allocation Logement Temporaire

Participation des usagers

CAPACITÉ

5 logements meublés dont :

- 1 logement sur Pompey
- 1 logement sur Frouard
- 2 logements sur Pont-à-Mousson
- 1 logement sur Blénod-lès-Pont-à-Mousson

ÉQUIPE

Personnel social

3 travailleurs sociaux

(action mutualisée avec le CHRS)

2,80 ETP

ACTIVITÉS 2018

Public

11 ménages logés sur l'année dont :

- 2 couples avec enfants
- 3 isolés avec enfants
- 6 adultes seuls

22 personnes représentant :

- 13 adultes
- 9 enfants

Flux

- 12 personnes admises
- 10 personnes sorties

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

- 2 ménages admis en CHRS
- 3 ménages en logement autonome
- 1 ménage inconnu

Durée moyenne de séjour : 12 mois

5 ménages présents au 31 décembre 2018, soit 12 personnes

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	2
1.1	Présentation et évolution en 2018.....	2
1.2	Cadre et objectifs de la mission	2
1.3	Le public ciblé.....	3
1.4	Les modalités d'admission et d'accompagnement.....	3
1.5	L'accompagnement.....	3
1.6	Le logement transitoire et le partenariat.....	4
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	5
2.1	Typologie des ménages.....	5
2.2	Motif de la demande.....	5
2.3	Origine de la demande.....	6
2.4	Durée de séjour.....	6
2.5	Réponses apportées.....	7
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018	8
3.1	Partenariat et échanges.....	8
3.2	Outils de travail et formation.....	9
3.3	Le parc locatif et le service technique.....	9
4	ANNEXES	10
4.1	Tranches d'âge.....	10
4.2	Hébergement antérieur.....	10
4.3	Nationalité.....	11
4.4	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention.....	11
4.5	Situation par rapport au travail.....	11
4.6	Ressources des ménages.....	12

1 PREAMBULE

1.1 Présentation et évolution en 2018

Nous disposons de cinq logements meublés de type 2 et 3, répartis sur 4 communes : Blénod les Pont à Mousson, Pont à Mousson, Frouard et Pompey.

1.2 Cadre et objectifs de la mission

Ce dispositif s'inscrit, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Le public accueilli en Logement Transitoire doit être en situation de rupture d'hébergement et sa situation sociale globale doit permettre d'envisager dans un délai raisonnable un projet de relogement autonome. Ce service correspond à une étape dans un parcours d'insertion. Il permet aux ménages pris en charge, de bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement pour une durée de 3 mois renouvelable.

Lors de l'entrée dans les lieux, il est demandé une caution auprès des ménages. Celle-ci permettant : la responsabilisation vis-à-vis des locaux mis à disposition, et l'acquisition des réflexes nécessaires en vue d'un relogement traditionnel.

Les ménages accueillis règlent mensuellement une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Celle-ci est variable selon la composition familiale. Ce montant forfaitaire, doit permettre aux usagers de constituer une épargne suffisante pour assumer les frais nécessaires en vue du relogement. Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La gestion locative quant à elle, est assurée par l'ARS et notamment par le service technique, qui participe ainsi à la réalisation de nos missions. (Maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage ...).

Le passage en logement transitoire doit constituer un parcours de progression vers l'autonomie du public accueilli :

- Ce dispositif permet d'être une étape de reconstruction avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes ayant connu un accident de la vie (absence de logement, rupture familiale ou conjugale, expulsion locative,...).
- Favoriser l'apprentissage des droits et des devoirs du locataire
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires en vue de favoriser une insertion durable dans le logement

- Faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel grâce à la dynamique partenariale créée avec les bailleurs publics.

1.3 Le public ciblé

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Au regard de la typologie des logements, ce dispositif est à destination des ménages ayant une petite composition familiale : personne isolée, famille monoparentale, couple avec ou sans enfants.

La problématique personnelle des résidants ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social.

La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les mois suivant l'admission une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

1.4 Les modalités d'admission et d'accompagnement

La procédure d'admission

Une orientation vers le dispositif des logements transitoires doit obligatoirement être étudiée et validée par la Commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cette commission inter-CHRS valide les demandes effectuées par les services prescripteurs, et oriente vers les services concernés. La grande majorité des orientations émanent des SAO et en particulier du SAO Val de Lorraine.

A l'issue de cette validation, le ménage concerné est reçu lors d'un entretien avec le travailleur social en charge de son accompagnement, et le responsable de service. Cet entretien permet de contractualiser les modalités d'accueil et d'accompagnement.

1.5 L'accompagnement

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidents avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans des domaines très variés auprès des ménages en fonction de leur situation. Ils soutiennent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : administratives, sociales, professionnelles et/ou de formation, médicales, judiciaires.

Ce temps d'accueil doit permettre une évolution positive de la situation ; la personne accueillie est actrice de son projet, et notre service a pour but de préparer au mieux sa future autonomie.

A l'issue de l'accompagnement social des ménages, la situation est stabilisée, le ménage est locataire d'un appartement et un relai est fait avec le service social départemental. Dans des cas plus rares, il peut être envisagé une réorientation vers un autre dispositif comme un CHRS collectif si la personne n'est pas prête à se stabiliser en logement autonome.

1.6 Le logement transitoire et le partenariat

Les professionnels travaillent avec l'ensemble des services, administrations publiques et privées, acteurs locaux et départementaux dans le champ médical, administratif, financier, juridique, professionnel... afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Depuis l'implantation du service sur le territoire, des partenariats privilégiés se sont développés et perdurent et notamment :

- Avec les bailleurs HLM. Ils sont nombreux sur le territoire et la confiance établie permet d'obtenir des propositions de logements dans des délais raisonnables.
- Avec la CAF : nos liens étroits et les rencontres régulières avec l'animateur Caf du territoire permettent de débloquer rapidement des situations.

L'implantation de notre établissement à Pompey a permis de développer et favoriser de nouveaux partenariats avec notamment la mission locale (l'équipe de la Garantie jeune), Cap entreprise...

Durant cette année 2018, nous avons poursuivi notre travail d'échanges et invité de nouveaux partenaires afin de partager nos champs d'interventions et missions. Nous avons pu développer un travail de partenariat auprès des associations intervenantes dans le champ de l'insertion professionnelle. Ces entreprises ont permis au public accueilli sur nos dispositifs d'accéder à un emploi relevant de l'IAE et pour certain cela a été un tremplin vers un emploi durable.

L'implantation de notre service sur le secteur du Sud du Val de Lorraine a permis de développer un travail auprès des services de proximité tels que les CCAS et les Maisons des Solidarités. Ces échanges permettent de venir en appui des situations complexes auxquelles nous sommes parfois confrontés.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2018			2017		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés	2	2		1	1	
Femmes isolés	4	4		1	1	
Hommes isolés avec enfants						
Femmes isolées avec enfant(s)	3	3	5	8	8	10
Couples sans enfant						
Couples avec enfant(s)	2	4	4	2	4	3
total ménages	11	13	9	12	14	13

Concernant les 11 ménages accueillis, 5 sont encore pris en charge cette année.

La typologie des ménages reste quasiment identique d'une année à l'autre. Nous avons accueilli moins d'enfants en 2018. Nous observons une augmentation des femmes isolées, dont 3 sur les 4 étaient victimes de violences conjugales.

2.2 Motif de la demande

Motif de la demande en ménages	2018	2017	2018	2017
Conflits conjugaux	3	3	27%	25%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	4	6	36%	50%
Problèmes locatifs et d'hébergements	4	3	36%	25%
total	11	12	100%	100%

Les motifs de demande restent quasiment identiques à ceux de 2017.

On note une part importante de problématiques liées au logement : 8 ménages sur les 11 pris en charge ce qui représente 70% des personnes bénéficiant de nos services.

Les 4 ménages hébergés pour motif de problèmes locatifs étaient en procédure d'expulsion. Parmi ces ménages, certains au dernier stade de la procédure, soit le Concours de la Force Publique. Pour d'autres, le maintien dans le logement était devenu caduque en raison de la composition familiale et de la situation financière.

2.3 Origine de la demande

Origine de la demande (ménages) (services demandeurs)	2018	
ARS	8	64%
MDS	1	9%
Police - Gendarmerie	1	9%
Autres services sociaux	1	18%
total	11	100%

Concernant l'origine de la demande, nous constatons que la majeure partie de celle-ci proviennent des évaluations menées par le service SAO et AVDL. Cela représente 8 ménages. Ces demandes ont toutes été préalablement validées par le SIAO avant de bénéficier d'un hébergement.

Sur ces 8 ménages émanant de demandes en interne, nous faisons le constat que 3 de ces situations étaient en procédures d'expulsions locatives et pour qui un maintien dans le logement était inenvisageable.

2.4 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2018				Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois	Nbre de journées réalisées	personnes	En jours	En mois
3 576	10	358	12	4 093	19	215	7

Nombre journées réalisées en 2018	Nombre journées réalisées en 2017
3 617	3 110

En 2018, on peut noter une diminution du nombre de personnes accueillies et dans le même temps une augmentation des durées de séjour. Ces dernières sont liées aux différentes problématiques des ménages, qui parfois nécessitent une intervention plus longue afin de stabiliser leurs situations.

Nous constatons aussi, que nous avons accueilli plus de personnes isolées pour qui la sortie du dispositif est plus longue en raison du manque de disponibilité de petits logements dans le parc public.

Durée de Séjour sur sorties en pers	2018	2017	2016
Moins de 1 mois		3	6
De 1 à 6 mois	1	9	5
De 6 à 12 mois	3	5	4
De 12 à 18 mois	2		
De 18 à 24 mois			
Plus de 24 mois		2	
total	6	19	15

La durée moyenne de séjour est de 12 mois.

Pour le ménage présent moins de 6 mois, il s'agit d'un départ volontaire du ménage pour un retour au domicile dans un contexte de violences conjugales.

2.5 Réponses apportées

Orientation des ménages à la sortie	2018	2017	2018	2017
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	2	5	33%	63%
Logement	3	2	50%	25%
Accueil en famille ou amis		1	0%	13%
Inconnu	1		17%	0%
total	6	8	100%	100%
Encore suivis au 31/12/18	5	4		
Orientation des personnes à la sortie	2018	2017	2018	2017
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	6	12	60%	63%
Logement	3	4	30%	21%
Accueil en famille ou amis		3	0%	16%
Autre			0%	0%
Inconnu	1		10%	0%
total	10	19	100%	100%
Encore suivis au 31/12/18	12	8		

Les réponses apportées aux familles se déclinent sous plusieurs formes :

- Pour deux ménages orientés en CHRS, cela correspond à une mesure ASSH afin de sécuriser le relogement et permettre à ces familles de retrouver une stabilité locative puisqu'elles étaient auparavant en procédure d'expulsion.
- Deux ménages ont accédé à un logement sans bénéficier d'un accompagnement ASSH. Un relai auprès des services sociaux de proximité était suffisant.
- Pour un ménage, il s'agissait d'un retour au domicile familial.

- Enfin, concernant le dernier ménage, celui-ci à fait le choix de quitter notre dispositif.

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018

Ce dispositif montre tout son intérêt pour des situations de rupture et dont le logement autonome est la prochaine étape. Il s'inscrit dans une logique de réponses aux besoins du territoire et offre un outil d'accueil et de suivi pertinent, au sein même de notre structure ARS- Val de Lorraine, en coordination avec les autres services (SAO, SIL, AVDL) et le SIAO54.

3.1 Partenariat et échanges

Implanté depuis fin 2016, nous avons commencé à développer un partenariat plus localisé. Pour autant, nous devons poursuivre notre démarche : organiser des rencontres, aller au devant, participer à des réseaux. Au cours de certaines de nos réunions de service, nous allons inviter des partenaires pour favoriser les échanges et le travail en commun, dans l'intérêt des publics accueillis.

Ainsi dans cette optique de promouvoir le partenariat au sein même du territoire, des rencontres sont à prévoir pour l'année à venir.

Nous souhaitons consolider les liens auprès des bailleurs du parc public. Nous envisageons de développer un partenariat auprès de l'Association AMLI implantée sur le secteur du Val de Lorraine afin de favoriser l'accès en logement de notre public.

Les situations des ménages accueillis sont quelquefois complexes et revêtent des champs de compétences très précis, comme l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, nous souhaitons maintenir le lien avec les services de protection de l'enfance, connaître leurs dispositifs et mieux coordonner nos interventions tout comme pour le droit des étrangers par exemple.

Les logements transitoires n'échappent pas à la complexité des situations et les connaissances à développer sont aussi étendues que la diversité des suivis. Pour autant, des professionnels de l'ARS ont des connaissances et compétences certaines en la matière et pourraient participer à un échange de savoirs et de connaissances. Ces échanges permettraient également une meilleure connaissance des missions et du cadre d'intervention de chacun des services. Nous allons déterminer des domaines à approfondir et favoriser ces échanges en interne à l'association.

3.2 Outils de travail et formation

Il conviendra :

- Favoriser la formation pour les professionnels de terrain
- pour l'accueil de stagiaire : travailler sur un outil d'accueil
- L'analyse des pratiques est une demande des professionnels, il conviendra d'en échanger et d'en donner du sens.

3.3 Le parc locatif et le service technique

Il conviendra si nécessaire, d'adapter la localisation et la configuration des logements aux besoins du territoire et des publics concernés.

Notre parc locatif est opérationnel et mobilisable grâce à un travail en coordination avec le service technique de l'ARS. En 2018, et comme les années précédentes, il est important de prendre du temps pour que cette coordination soit la plus efficiente possible.

Un des objectifs de l'année 2019 sera de réfléchir quant aux possibilités et à la nécessité d'accueillir un public à mobilité réduite. Un travail sera effectué auprès des différents bailleurs afin d'obtenir un logement conforme aux normes PMR.

4 ANNEXES

4.1 Tranches d'âge

Tranches d'âge	2018	2017	2018	2017
inférieur à 2 ans	1	2	5%	7%
02 à 03 ans		2	0%	7%
04 à 06 ans	2	3	9%	11%
07 à 11 ans	4	1	18%	4%
12 à 16 ans	1	2	5%	7%
17 à 18 ans		1	0%	4%
<i>sous total mineurs</i>	8	11	36%	41%
18 à 25 ans	3	3	14%	11%
26 à 35 ans	2	4	9%	15%
36 à 45 ans	4	4	18%	15%
45 à 56 ans	5	3	23%	11%
plus de 56 ans		2	0%	7%
<i>sous total adultes</i>	14	16	64%	59%
total	22	27	100%	100%

4.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2018	2017	2018	2017
CHRS ou assimilé	2	3	20%	25%
Hôtel / Foyer logement		1	0%	8%
Logement personnel	4	3	40%	25%
Famille, amis	4	5	40%	42%
Squat, rue			0%	0%
total	10	12	100%	100%

4.3 Nationalité

Nationalités	2018	2017	2018	2017
Française	18	19	82%	70%
CEE	4	4	18%	15%
Afrique noire		1	0%	4%
Europe de l'Est		3	0%	11%
Antilles			0%	0%
total	22	27	100%	100%

4.4 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2018	2017	2016
Nancy et Couronne	1	1	1
Lunévillois			1
Val de Lorraine	4	6	4
Autres départements		1	
Inconnue	1		
total	6	8	6

4.5 Situation par rapport au travail

Situation par rapport au travail	2018		2017	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CDD	1	1		
CDI	6	4	2	
Sans emploi	7	2	10	8
En formation				
Poste d'Insertion				
Intérimaire				
Autres				
total	14	7	12	8

4.6 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2018		2017	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans ressource		1	10	1
RSA			11	5
AAH				
Prestation Familial	1	1		1
Chômage	2			
Salaire	4	3	3	
Autres		1	5	1
Retraite				
Inconnue				
total	7	6	29	8

↳ Certains ménages bénéficient de plusieurs ressources

